

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 mai 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 V. 84 – Vœu relatif à la Petite Ceinture.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'importance, pour la Capitale, de la Petite Ceinture, espace de respiration de plus de 50 hectares dans une des villes les plus denses au monde ;

Considérant la singularité et la variété de son paysage et la nécessité de préserver la mémoire de cet ouvrage du 19^e siècle (gares, équipements divers) ;

Considérant les nombreux services écologiques rendus par la Petite Ceinture (corridor biologique, rôle thermorégulateur, zone de calme), et son potentiel en la matière (utilisation de l'air des tunnels pour refroidir les bâtiments environnants) ainsi que le souligne l'étude réalisée par l'APUR pour le compte de la Ville et de RFF ;

Considérant la nécessité de laisser la porte ouverte à des usages de la Petite Ceinture que l'on n'imagine pas forcément aujourd'hui ou que l'évolution des techniques rendrait possibles demain, ce qui suppose la préservation du linéaire, des connections avec les faisceaux ferroviaires de la Capitale et des surlargeurs ;

Considérant les demandes de la Ville dans le cadre de l'élaboration du SDRIF et du SRCE d'inclure la Petite Ceinture et les faisceaux ferroviaires parisiens dans la trame verte francilienne ;

Considérant l'expiration en juin prochain de la convention sur la Petite Ceinture liant RFF et la Ville ;

Considérant l'engagement pris par la Ville, lors de la réunion consacrée à l'avenir de la Petite Ceinture le 14 février dernier, de ne plus construire sur la petite ceinture, y compris sur ses surlargeurs, de poursuivre la concertation engagée et de mettre en place un comité de suivi ;

Considérant l'opportunité exceptionnelle offerte par la Petite Ceinture pour penser la ville de demain ;

Sur la proposition de Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jacques BOUTAULT et des élu(e)s du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu :

Que soit, dans les meilleurs délais, mis en place le comité de suivi de la concertation qui a démarré ainsi que s'y est engagée la Ville le 14 février dernier afin de définir les modalités de la poursuite du processus engagé ;

Que ce comité de suivi intègre des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris, des Mairies d'arrondissement, des communes limitrophes et des associations concernées ;

Que soit lancée en 2013 une étude sur les services écologiques de la PC (rôle thermorégulateur, corridor biologique, etc...) pour les mesurer et préciser les conditions qui permettraient de les améliorer ;

Que les caractéristiques et la spécificité du territoire de la Petite ceinture soient préservées dans l'attente du rendu de cette étude sur les services écologiques ;

Que la Ville demande à RFF de lancer une étude sur le coût de la remise en état de la Petite Ceinture pour préserver son potentiel en matière de transport ainsi que cela a été demandé lors de la journée du 14 février ;

Que la Ville de Paris négocie avec RFF la reconduction en l'état de l'actuelle convention sur la Petite Ceinture (laquelle expire en juin) en attendant que le processus de concertation initié ait abouti.